

# LE BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN



## QUI PEUT DÉPOSER UN PROJET ?

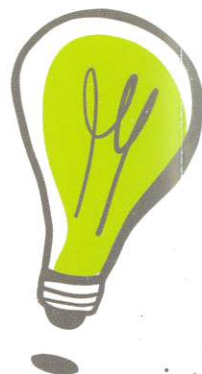
Tout citoyen âgé d'au moins 11 ans, résidant en Lot-et-Garonne. Le dépôt d'idée peut se faire de manière individuelle ou collective : association, collectif, entre voisins, entre élèves...

Toutefois, chaque projet devra être porté par une association existante depuis au moins un an et, pour les projets « Jeunes » par une Association temporaire d'enfants citoyens (ATEC) ou une Junior association.

Les lauréats des éditions 1 et 2 ne sont pas autorisés à candidater pour cette nouvelle édition.

Les projets seront classés selon plusieurs catégories :

- label « Jeunes »
- label « Lot-et-Garonne » : projet de portée départementale
- projets cantonaux



## POUR FINANCER QUOI ?

Le financement par le Budget participatif citoyen n'est possible que pour des projets d'investissement, d'intérêt collectif, en lien avec les compétences du Département, portés par une association et réalisables dans les douze mois suivant le vote de la subvention.

Les projets relevant des régimes d'aides du Département seront exclus, ainsi que les projets modifiant la consistance du patrimoine public (communal, intercommunal, départemental).

Les projets, avec ou sans label, doivent s'inscrire dans les 4 thématiques ci-contre.



## Les thématiques

- **CULTURE & PATRIMOINE**
- **ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE**
- **SOLIDARITÉS**
- **SPORTS**

## QUI CHOISIT LES PROJETS LAURÉATS ?

Les projets qui rempliront les critères d'éligibilité seront soumis au vote en avril/mai 2024. Chaque Lot-et-Garonnais votera pour les 3 projets qu'il juge les plus utiles pour le territoire.

### Pour les labels « Jeunes »

- classement selon le nombre de voix obtenues
- sélection des projets jusqu'à épuisement de l'enveloppe de 55 000 euros
- si l'enveloppe présente un reliquat : report sur l'enveloppe « projets cantonaux »

### Pour le label « Lot-et-Garonne »

- classement selon le nombre de voix obtenues
- sélection du projet arrivé en tête (1 seul projet)
- si l'enveloppe présente un reliquat : report sur l'enveloppe « projets cantonaux ».

### Pour les projets cantonaux (sans label)

- classement des projets par canton selon le nombre de voix obtenues
- sélection des 2 projets arrivés en tête dans chaque canton
- en cas de reliquat, classement des projets restant selon le nombre de voix obtenues sans tenir compte du canton, puis sélection jusqu'à épuisement de l'enveloppe.

**ENVELOPPE GLOBALE : 500 000 €**

**55 000 € RÉSERVÉS AUX PROJETS LABELLISÉS  
« JEUNES »**

**25 000 € POUR LE LABEL  
« LOT-ET-GARONNE »**

**420 000 € POUR LES PROJETS CANTONAUX**

**MONTANT MAXIMUM PAR PROJET**

**PROJETS JEUNES : 4 000 €**

**PROJETS LOT-ET-GARONNE : 25 000 €**

**PROJETS CANTONAUX : 10 000 €**

Tous ces projets seront financés à 100% par le Budget participatif citoyen